



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA



Octobre 2026

Tableau de bord

Les retraites du régime des non-salariés agricoles

Flux au cours de l'année 2025

Sylvain ALLARD

Au régime des non salariés-agricoles, 32 151 nouveaux pensionnés sont dénombrés au cours de l'année 2025 en France métropolitaine, un effectif en diminution de 4,2 % en un an. L'attribution d'un droit personnel (DP) seule est à l'origine de 26 615 nouveaux pensionnés, soit - 5,4% sur un an. Les deux tiers de ces nouveaux pensionnés le sont avec un statut d'ex chef d'exploitation (67,2 %) au cours de leur carrière agricole.

Par ailleurs, 69 949 pensionnés sont sortis des effectifs (67 084 décès, 2 865 suspensions ou suppressions de droits) au cours de l'année 2025, majoritairement des femmes (57,8 %). Parmi les pensionnés sortis au cours de l'année (y compris les pensionnés décédés), deux statuts de bénéficiaires concentrent 80 % de ces sorties : les veufs ou veuves (44,9 %) et les ex chefs ou cheffes d'exploitation (35,1 %).

En 2025, la durée de carrière moyenne de droit propre des nouveaux pensionnés est légèrement inférieure à celle des pensionnés sortis au cours de l'année.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)

19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Responsable du département Analyses et prévisions des prestations sociales : Sébastien Odier - odier.sebastien@ccmsa.msa.fr
- Responsable du service Retraite : Audrey Hengel - hengel.audrey@ccmsa.msa.fr
- Rédaction : Sylvain Allard - allard.sylvain@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation/Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Baisse annuelle de 4,2 % des nouveaux pensionnés

Au cours de l'année 2025, en France métropolitaine, 32 151 nouveaux pensionnés sont dénombrés dans le régime des non-salariés agricoles, soit une baisse de 4,2 % en un an ([tableau 1](#)), après -10,0 % en 2024, + 2,3 % en 2023 et + 4,2 % en 2022. La baisse est plus marquée chez les femmes (-6,1 %) que chez les hommes (-2,4 %). Les femmes restent légèrement minoritaires parmi les nouveaux pensionnés (46,9 %). La diminution des nouveaux pensionnés est le résultat de plusieurs effets : tout d'abord la réforme des retraites du 1er septembre 2023, décalant l'âge de départ de 62 ans à 62 ans et 9 mois pour l'année 2025, conjugué à la baisse démographique des actifs NSA. Une autre explication à cette baisse de nouveaux pensionnés peut résider dans un effet d'attente de la mesure des 25 meilleures années prises en compte dans les calculs des pensions pour les départs en retraite dès 2026.

La bonification pour enfants vient compléter la pension pour un tiers d'entre eux, soit 10 729 nouveaux pensionnés ([tableau 3](#)).

L'attribution d'un droit personnel (DP) seul a généré l'arrivée de 26 615 nouveaux pensionnés, en baisse de 5,4 % en un an. Par ailleurs, 5 447 nouveaux pensionnés proviennent de l'attribution d'un droit de réversion (DR) seul, en diminution de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Enfin, l'apparition de nouveaux pensionnés du fait de l'attribution simultanée d'un droit propre et d'un droit de réversion demeure marginale et ne concerne que 77 personnes en 2025 ([tableau 5](#)).

Plus des deux tiers des nouveaux pensionnés ont un statut d'ancien chefs d'exploitation (67,2 %). Viennent ensuite les veufs ou veuves (17,2 %), puis les conjoints collaborateurs d'exploitation (8,2 %) et enfin les membres de la famille (7,4 %) ([tableau 7](#)).

Trois motifs de liquidation regroupent l'essentiel des nouveaux pensionnés : le 'Titre normal' (liquidation normale) avec 22 345 individus (69,5 %), la 'Carrière Hollande' (pour carrière longue) avec 5 965 individus (18,6 %) et l'invalidité avec 646 individus (2,0 %). A noter que les liquidations pour invalidité concernent toutefois 179 personnes, soit 0,6 % des nouveaux pensionnés ([tableau 9](#)).

Baisse de 8,4 % des sorties des pensionnés

Au cours de l'année 2025, 67 084 pensionnés sont décédés. En y ajoutant les pensionnés ayant eu une suspension ou suppression de droits, on atteint un total de 69 949 pensionnés sortis, un effectif en diminution de 8,4 % en un an. Cette baisse est moins marquée chez les femmes (- 8,0 %) que chez les hommes (- 9,1 %) . Parmi les pensionnés sortis, ce sont les femmes qui restent majoritaires (57,8 %).

La bonification pour enfants était attribuée à 29 332 pensionnés sortis, soit plus de 41 % d'entre eux ([tableau 4](#)).



Les pensionnés sortis et détenant un droit personnel seul sont au nombre de 38 522 (dont 36 521 décédés), en diminution de 7,0 % sur un an. La sortie de pensionnés bénéficiant d'un droit de réversion seul concerne 6 824 individus (dont 6 572 décédés), en diminution de 7,3 % sur un an. Enfin la sortie de pensionnés détenteurs à la fois d'un droit propre et d'un droit de réversion représente 24 574 individus (35 % du total des sorties), en diminution de 10,8 % sur un an ([tableau 6](#)).

Les pensionnés sortis étaient principalement identifiés sous le statut de veufs ou veuves (44,9 %). Le restant se répartit entre les statuts de chefs d'exploitation (35,1 %), les membres de la famille (14,8 %) et enfin les conjoints collaborateurs d'exploitation (5,2 %) ([tableau 8](#)).

Parmi les pensionnés sortis deux motifs de liquidation concentrent 94,3 % de l'ensemble des sorties : le 'Titre normal' avec 57 533 individus (82,2 %) et l'invalidité avec 8 462 individus (12,1 %). À noter que les pensionnés sortants et ayant liquidé leur droit pour 'Inaptitude' diminuent de 13,3 % sur un an et pour 'Invalidité' diminuent de 12,4 % ([tableau 10](#)).

Un tiers des nouveaux pensionnés de droit propre est âgé de 62 ans

Au cours de l'année 2025, la distribution par âge des nouveaux pensionnés de l'année du fait de l'attribution d'une pension de droit propre fait apparaître qu'un tiers d'entre eux (8 772 individus) sont âgés de 62 ans ([tableau 13](#)).

Cet âge est le plus représenté pour les hommes (4 813 individus, soit 29 % chez les hommes) comme pour les femmes (3 959 individus, soit 39 % chez les femmes), du fait que l'âge légal est de 62 ans et 9 mois en 2025. La deuxième classe d'âge la plus fréquente chez les hommes et les femmes nouveaux pensionnés de droit propre est celle des plus de 65 ans avec respectivement 3 142 et 2 639 individus ([tableaux 11 et 12](#)), potentiellement en lien avec l'âge au taux plein atteint à 67 ans.

Ce sont les femmes qui bénéficient principalement de la pension de réversion (90 %). Cela reflète le fait qu'au sein des couples, l'homme décède souvent avant son épouse ([tableaux 15 et 16](#)). De plus, les hommes ayant en moyenne un montant de pension plus élevé, ils dépassent souvent le plafond de ressources pour bénéficier d'une pension de réversion.

En 2025, la durée de carrière moyenne de droit propre des nouveaux pensionnés est de 97,2 trimestres ([tableau 19](#)).

Les anciens chefs d'exploitation, majoritaires parmi les nouveaux bénéficiaires (67,2 %), ont validé en moyenne 112,4 trimestres, tandis que les veufs ou veuves (17,2 %) en ont validé 72,6 ([tableaux 7 et 19](#)).

Quant aux pensionnés de droit propre sortis du régime, ils ont validé en moyenne 99,4 trimestres au régime des non-salariés agricoles. Parmi eux, les veufs ou veuves avec ou sans DP (44,9 %) comptabilisent en moyenne 119,8 trimestres validés, tandis que les chefs d'exploitation (35,1 %) ont validé, en moyenne, 113,1 trimestres ([tableau 20](#)).



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

Tableau 1

Nouveaux pensionnés NSA : effectifs au cours de l'année*

	2024	2025	Part en 2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Hommes	17 513	17 085	53,1 %	-2,4 %
Femmes	16 049	15 066	46,9 %	-6,1 %
Ensemble	33 562	32 151	100,0 %	-4,2 %

Source : MSA

Tableau 2

Pensionnés NSA sortis : effectifs au cours de l'année**

	2024	2025	Part en 2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Hommes	32 497	29 551	42,2 %	-9,1 %
<i>dont décès</i>	<i>31 079</i>	<i>28 010</i>		-9,9 %
Femmes	43 893	40 398	57,8 %	-8,0 %
<i>dont décès</i>	<i>42 726</i>	<i>39 074</i>		-8,5 %
Ensemble	76 390	69 949	100,0 %	-8,4 %
<i>dont décès</i>	<i>73 805</i>	<i>67 084</i>		-9,1 %

Source : MSA

* NOUVEAUX PENSIONNES : hors « Mouvements interne et « Régularisés »

**SORTIES : Les décès, les certificats du vie absents pour les résidents à l'étranger, les changements de ressource, ...



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 3

Détenteurs de bonification pour enfant parmi les nouveaux pensionnés NSA

	2024	2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Bonification pour enfants	11 225	10 729	-4,4 %

Source : MSA

Tableau 4

Détenteurs de compléments de pension parmi les pensionnés NSA sortis

	2024	2025	Evolution 2025/ 2024 (en %)
Bonification pour enfants	32 651	29 322	-10,2 %
<i>dont décès</i>	32 581	29 251	-10,2 %
Majoration L814-2	58	55	-5,2 %
<i>dont décès</i>	58	55	-5,2 %
Allocation supplémentaire du FSV	1 056	849	-19,6 %
<i>dont décès</i>	1 051	848	-19,3 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	196	251	28,1 %
<i>dont décès</i>	196	249	27,0 %

Source : MSA

Tableau 5

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par type de droits

	2024	2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Droits personnels seuls	28 139	26 615	-5,4 %
Droits de réversion seuls	5 349	5 447	1,8 %
Droits personnels et droits de réversion	62	77	24,2 %
Non ventilés (régularisations de dossiers)	12	12	0,0 %

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 6

Nombre de pensionnés NSA sortis, par type de droits

	2024	2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Droits personnels seuls	41 441	38 522	-7,0 %
<i>dont décès</i>	39 411	36 521	-7,3 %
Droits de réversion seuls	7 362	6 824	-7,3 %
<i>dont décès</i>	7 107	6 572	-7,5 %
Droits personnels et droits de réversion	27 550	24 574	-10,8 %
<i>dont décès</i>	27 250	23 963	-12,1 %
Non ventilés	18	29	61,1 %
<i>dont décès</i>	18	28	55,6 %

Source : MSA

Tableau 7

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par statut

	2024	2025	Part en 2025	Evolution 2025/ 2024 (en %)
Chefs d'exploitation	22 312	21 612	67,2 %	-3,1 %
Conjoints	2 951	2 632	8,2 %	-10,8 %
Membres de la famille	2 877	2 372	7,4 %	-17,6 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	5 411	5 524	17,2 %	2,1 %
Ensemble	33 562	32 140	100,0 %	-4,2 %

Source : MSA

Tableau 8

Nombre de pensionnés NSA sortis, par statut*

	2024	2025	Part en 2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Chefs d'exploitation	26 369	24 563	35,1 %	-6,8 %
<i>dont décès</i>	24 626	22 804	34,0 %	-7,4 %
Conjoints	3 775	3 626	5,2 %	-3,9 %
<i>dont décès</i>	3 587	3 466	5,2 %	-3,4 %
Membres de la famille	11 299	10 333	14,8 %	-8,5 %
<i>dont décès</i>	11 200	10 251	15,3 %	-8,5 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	34 912	31 398	44,9 %	-10,1 %
<i>dont décès</i>	34 357	30 535	45,5 %	-11,1 %
Ensemble	76 390	69 949	100,0 %	-8,4 %
<i>dont décès</i>	73 805	67 084	100,0 %	-9,1 %

Source : MSA

* Le statut de veuf ou veuve s'obtient dès la liquidation d'un DR avec présence ou non d'un DP



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par motif de liquidation

	2024	2025	Part en 2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Titre normal	23 996	22 345	69,5 %	-6,9 %
Inaptitude	938	646	2,0 %	-31,1 %
Invalidité	≈230	≈180	≈0,6 %	-21,5 %
Pension anticipée moins de 60 ans	2 354	2 546	7,9 %	8,2 %
Pénibilité (= incapacité)	472	469	1,5 %	-0,6 %
Carrière Hollande	5 569	5 965	18,6 %	7,1 %
Autre	ss	ss	0,0 %	0,0 %
ENSEMBLE	33 562	32 151	100,0 %	-4,2 %

Source : MSA

Tableau 10

Nombre de pensionnés NSA sortis, par motif de liquidation

	2024	2025	Part en 2025	Evolution 2025 / 2024 (en %)
Titre normal	62 594	57 533	82,2 %	-8,1 %
<i>dont décès</i>	60 522	55 222	82,3 %	-8,8 %
Inaptitude	9 758	8 462	12,1 %	-13,3 %
<i>dont décès</i>	9 614	8 308	12,4 %	-13,6 %
Invalidité	2 133	1 869	2,7 %	-12,4 %
<i>dont décès</i>	2 061	1 810	2,7 %	-12,2 %
Pension anticipée moins de 60 ans	885	986	1,4 %	11,4 %
<i>dont décès</i>	852	901	1,3 %	5,8 %
Pénibilité (= incapacité)	43	74	0,1 %	72,1 %
<i>dont décès</i>	33	57	0,1 %	72,7 %
Carrière Hollande	924	980	1,4 %	6,1 %
<i>dont décès</i>	670	745	1,1 %	11,2 %
Autre	53	45	0,1 %	-15,1 %
<i>dont décès</i>	53	41	0,1 %	-22,6 %
ENSEMBLE	76 390	69 949	100,0 %	-8,4 %
<i>dont décès</i>	73 805	67 084	100,0 %	-9,1 %

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 11

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Hommes

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2025	662	911	1 650	659	491	410	1 136	5 919
T2 2025	508	451	1 209	361	215	231	698	3 673
T3 2025	359	449	963	324	205	211	574	3 085
T4 2025	338	780	991	464	304	243	734	3 853
Total Hommes	1 867	2 591	4 813	1 808	1 215	1 095	3 142	16 530

Source : MSA

Tableau 12

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Femmes

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2025	144	236	1 355	356	246	209	906	3 452
T2 2025	106	202	1 089	186	137	128	601	2 449
T3 2025	77	182	768	213	171	112	559	2 082
T4 2025	111	256	747	214	155	123	573	2 179
Total Femmes	438	876	3 959	969	709	572	2 639	10 162

Source : MSA

Tableau 13

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Ensemble

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2025	806	1 147	3 005	1 015	737	619	2 042	9 371
T2 2025	614	653	2 298	547	352	359	1 299	6 122
T3 2025	436	631	1 731	537	376	323	1 133	5 167
T4 2025	448	1 036	1 738	678	459	366	1 307	6 032
Ensemble	2 304	3 467	8 772	2 777	1 924	1 667	5 781	26 692

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 14

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Hommes

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2025	14	15	15	28	17	18	19	20	146
T2 2025	ss	10	ss	12	21	22	27	20	123
T3 2025	ss	20	ss	12	13	19	45	17	144
T4 2025	9	12	6	19	24	20	42	22	154
Total Hommes	33	57	40	71	75	79	133	79	567

Source : MSA

Tableau 15

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Femmes

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2025	162	155	118	147	229	156	244	97	1 308
T2 2025	131	156	120	142	205	168	245	64	1 231
T3 2025	131	142	116	144	186	166	225	80	1 190
T4 2025	119	165	120	127	199	166	252	80	1 228
Total Femmes	543	618	474	560	819	656	966	321	4 957

Source : MSA

Tableau 16

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Ensemble

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2025	176	170	133	175	246	174	263	117	1 454
T2 2025	135	166	127	154	226	190	272	84	1 354
T3 2025	137	162	128	156	199	185	270	97	1 334
T4 2025	128	177	126	146	223	186	294	102	1 382
Ensemble	576	675	514	631	894	735	1 099	400	5 524

Source : MSA

Tableau 17

Proportion de poly pensionnés parmi les Nouveaux pensionnés de droits personnels NSA

	2024	2025	Evolution 2025 / 2024 (en points de %)
Proportion	85,9 %	85,5 %	-0,4pt

Source : MSA

Tableau 18

Proportion de poly pensionnés parmi les Pensionnés sortis de droits personnels NSA

	2024	2025	Evolution 2025 / 2024 (en points de %)
Proportion	53,1%	56,6 %	3,5 pt

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 19

Durée de Carrière NSA parmi les Nouveaux pensionnés de Droit Propre

	2024	2025	Différence 2025 / 2024 (en trimestre)
Chefs d'exploitation	111,4	112,4	1,0
Conjoints	54,6	53,9	-0,7
Membres de la famille	18,5	18,7	0,2
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	82,2	72,6	-9,6
Ensemble	94,7	97,2	2,5

Source : MSA

Tableau 20

Durée de Carrière NSA parmi les Pensionnés sortis de Droit Propre

	2024	2025	Différence 2025 / 2024 (en trimestre)
Chefs d'exploitation	116,1	113,1	-3,0
<i>dont décès</i>	<i>115,1</i>	<i>111,8</i>	<i>-3,3</i>
Conjoints	95,0	86,8	-8,2
<i>dont décès</i>	<i>95,6</i>	<i>86,8</i>	<i>-8,9</i>
Membres de la famille	25,7	23,8	-1,9
<i>dont décès</i>	<i>25,7</i>	<i>23,7</i>	<i>-2,0</i>
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	121,6	119,8	-1,9
<i>dont décès</i>	<i>121,5</i>	<i>119,1</i>	<i>-2,3</i>
Ensemble	102,7	99,4	-3,3
<i>dont décès</i>	<i>101,9</i>	<i>98,2</i>	<i>-3,7</i>

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Définitions

Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Majoration NSA	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Statut	- <i>Chef</i> : retraité ayant eu une activité de chef au cours de sa carrière. - <i>Conjoint</i> : uniquement conjoint au cours de sa carrière. - <i>Aide familial</i> : uniquement aide familial au cours de sa carrière. - <i>Veuve ou veuf</i> : bénéficiaire au moins d'un droit de réversion.
ss	Donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.



Méthodologie

Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du SMIC net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer, dite « Chassaigne » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du SMIC net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du CD de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Sigles :

DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
NSA :	Non-salarié agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
T :	Trimestre



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nouveaux pensionnés NSA : Effectifs au cours de l'année*	4
Tableau 2 Pensionnés NSA sortis : Effectifs au cours de l'année**	4
Tableau 3 Détenteurs de bonification pour enfant parmi les nouveaux pensionnés NSA	5
Tableau 4 Détenteurs de compléments de pension parmi les pensionnés NSA sortis	5
Tableau 5 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par type de droits	5
Tableau 6 Nombre de pensionnés NSA sortis, par type de droits	6
Tableau 7 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par statut	6
Tableau 8 Nombre de pensionnés NSA sortis, par statut*	6
Tableau 9 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par motif de liquidation	7
Tableau 10 Nombre de pensionnés NSA sortis, par motif de liquidation	7
Tableau 11 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Hommes...	8
Tableau 12 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Femmes ...	8
Tableau 13 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Ensemble .	8
Tableau 14 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Hommes	9
Tableau 15 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Femmes	9
Tableau 16 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Ensemble	9
Tableau 17 Proportion de polypensionnés parmi les Nouveaux pensionnés de droits personnels NSA	9
Tableau 18 Proportion de polypensionnés parmi les Pensionnés sortis de droits personnels NSA	9
Tableau 19 Durée de Carrière NSA parmi les Nouveaux pensionnés de Droit Propre	10
Tableau 20 Durée de Carrière NSA parmi les Pensionnés sortis de Droit Propre	10